

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Laurent VOISIN, Gérard LANDAIS, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Nicolas BOUCHER.
Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Florence CHAVENEAU, Laurence COLLIGNON, Bénédicte LAURENT, Sylvie LAME, Maria GUERRA

Etait absent : Néant

Monsieur Nicolas ROLLAND a été élu secrétaire.

DCM 16-2014 : Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHINON

M. Le maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siègeront au sein de la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHINON.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, par un vote à bulletins secrets, Jean DUFRESNE, titulaire et Paul PENET, suppléant.

DCM 17-2014 : Vote des subventions 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les subventions 2014 comme suit :

Amicale commerce et bon vin	250
Amicale des sapeurs pompiers du lane	100
Coopérative scolaire-USEP	300
Ingrandes animations	500
Le shoot	800
La Gaule IGORANDAISE	700
CCAS	2500
Entente sportive du Bourgueillois	200
Rugby LANGEAIS	100
Collège de LANGEAIS	100

DCM 18-2014 : Décision modificative n°1

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative suivante :

Art - 65731 - Caisse des écoles	300€
Art - 657362-CCAS	2500 €
Art -6574 -Subvention de fonctionnement aux autres asso.	3000€
Art - 678 - Autres charges exceptionnelles	-5800 €

DCM 19-2014 : Comité national action sociale (CNAS)

M. Le maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer un représentant titulaire des élus qui siégera au sein du Comité National Action Sociale. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, par un vote à bulletins secrets, par 14 voix pour, Jean DUFRESNE, représentant titulaire.

DCM 20-2014 : Remboursements des frais des conseillers municipaux

Conformément à l'article L 2123-18-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil Municipal décide d'instaurer le remboursement des frais de transport et de séjour que les conseillers municipaux ont engagés pour se rendre à des réunions dans les instances ou organismes où ils représentent la commune lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci

DCM 21-2014 : Délégation du Conseil au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant maximum de 20 000 € ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux ;
- Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

Questions diverses

Photocopieur : Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition d'un photocopieur pour un montant de 2580 € HT.

Eglise : M. le Maire informe le conseil municipal que l'Association St Romain d'Ingrandes propose de remplacer les chaises, changer la porte capitonnée et mettre du parquet à la place de la moquette dans le chœur. L'association demande également l'autorisation de restaurer la tombe de l'abbé GUERARD
Avis favorable du Conseil Municipal.

Le couvreur Thierry Dubois doit réviser les gouttières.

Autres bâtiment : Un devis lui a également été demandé pour les deux lucarnes à supprimer (une au-dessus de la cantine, l'autre au Clos du Poète)

Il établira aussi un devis pour un abri à bicyclettes au coin de l'église.

Salle des fêtes : Il a été décidé la gratuité de la salle des fêtes pour la Chasse aux œufs le 19 avril, et un rallye le 18 mai.

Shoot d'Ingrandes : Utilisation de la salle du Club house. Une convention est en cours d'élaboration avec le président.

Conseil Municipal : Les prochaines séances auront lieu les lundi 5 mai, jeudi 5 juin, jeudi 3 juillet, jeudi 4 septembre, jeudi 2 octobre, jeudi 6 novembre et jeudi 4 décembre.

Vœux du maire : la cérémonie est fixée au 9 janvier 2015.

Fait et délibéré les jours mois et heure ci-dessus.

Le maire,
J. DUFRESNE